

Le crime organisé

D'abord, il y a le manque de fonds et de ressources. Puis, il y a le problème qui se pose lorsqu'il faut déplacer des professionnels et leur donner une nouvelle identité. Il est très difficile à un médecin ou à un homme ou une femme d'affaires de changer de métier. Le programme a été la cible d'une publicité adverse. Puis, il y a les délits criminels que commettent des témoins après avoir été déplacés et avoir reçu une nouvelle identité. Je crois comprendre que c'est là un grave problème. Il faut aussi s'assurer que le témoin ne profite pas de sa nouvelle identité pour se débarrasser de ses créanciers. Des problèmes découlent de la séparation et du divorce des participants au programme et de leur droit de visite des enfants. On ne réussit pas à développer assez rapidement la compétence nécessaire, soit les services d'aide socio-psychologique et d'administration, pour bien préparer le témoin à s'adapter à sa nouvelle vie et à son nouvel emploi. Les papiers d'identité posent un problème. De façon générale, on ne s'intéresse pas et on ne compatit pas à l'expérience traumatisante du témoin et la difficulté qu'il a à se refaire une vie.

A la lumière de l'expérience américaine, nous pouvons voir que la protection des témoins est difficile à assurer, souvent déplaisante et toujours ingrate car la grande majorité des témoins qui participent à ces programmes sont eux-mêmes des criminels. L'expérience de la GRC a inclus un grand nombre de ces difficultés. Il est important que les gouvernements et les autorités chargées d'appliquer la loi prennent ces expériences en considération quand ils envisagent de nouvelles dispositions pour protéger ceux qui témoignent dans les causes contre le crime organisé.

Enfin, l'essentiel est que la question de la protection des témoins fait l'objet d'une étude approfondie par les autorités fédérales et provinciales. La motion, qui parle de l'opportunité de charger une commission royale d'enquêter sur la question, semble donc superflue. Je ne crois pas que cette commission nous apprenne beaucoup plus que ce que nous apprenons déjà par les consultations et les enquêtes en cours. Elle risquerait en fait de raréfier inutilement les maigres ressources et retarderait peut-être même la réalisation de l'objectif que, j'en suis sûr, visent tous les députés. J'invite simplement la députée de Trinity et les autres députés à bien réfléchir avant de décider d'appuyer ou non cette motion, du moins le sixième point.

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame la Présidente, si vous le permettez, je voudrais tout d'abord me joindre à mon collègue pour féliciter la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) de l'intérêt qu'elle porte à une question qui nous préoccupe tous, à savoir l'incidence du crime organisé sur la société canadienne. Il paraît banal de dire que ce phénomène est une plaie pour pratiquement tous les gouvernements démocratiques. Nous lisons tous les journaux et savons que certaines personnes sans scrupules et malveillantes ont amassé une véritable fortune au détriment des faibles ou des personnes défavorisées de notre société.

J'ai été très impressionné par la qualité des discours faits jusqu'ici dans le cadre du débat. Ils prouvent que les députés s'inquiètent du rôle joué par le crime organisé dans ce pays que nous appelons le Canada. Je serais tenté d'accorder foi au vieil

adage selon lequel le crime ne paie pas. Malheureusement, on a pu constater très souvent qu'il paie parfois.

Des hommes d'affaires honnêtes, parmi vos amis et les miens, se laissent attirer par la cupidité et les perspectives de bénéfices énormes et se joignent à des représentants louches de la mafia. Outre le motif évident de cupidité, l'expérience a prouvé que certains de ces dupes ont été séduits par un désir d'aventure et d'intrigues, sans se rendre compte à temps qu'ils se laissaient prendre peu à peu dans les tentacules meurtrières d'organisations criminelles redoutables.

Au Canada, où les organes d'informations américains nous abreuvent de descriptions imagées des activités du crime organisé, sans parler de toute la publicité faite autour des incidents qui se passent chez nous, nous en sommes arrivés à nous comporter face à ces vauriens un peu comme des baigneurs qui savent que des requins prédateurs se cachent souvent sous la surface à quelques mètres à peine du rivage: les uns comme les autres sont froids, impitoyables et prêts à profiter de la moindre occasion. Tout comme les mesures défensives ont réussi à protéger la foule qui envahit les plages chaque été, je suis convaincu que l'on mettra sur pied des mesures défensives efficaces pour lutter contre le fléau des organisations criminelles bien décidées à mener leurs activités à l'encontre des intérêts de la société canadienne.

Bon nombre de Canadiens se rappellent sans doute que les députés ont cherché à plusieurs reprises à améliorer le Code criminel, afin de rendre ces instruments pratiques plus efficaces, et notamment les méthodes de surveillance électronique auxquelles la police a recours. Il y a eu une collaboration et une consultation permanentes entre les autorités provinciales et les responsables fédéraux dans ce secteur.

Comme l'ont signalé plusieurs députés qui ont participé au débat, le gouvernement est parfaitement au courant du problème du crime organisé au Canada et dans le reste du monde. Ils ont cité certaines ententes conclues entre le Canada et d'autres pays en vue de dénoncer les complots criminels à l'échelle internationale. On a mentionné le fait que la loi actuellement en vigueur était suffisante pour punir les conspirations visant à commettre des assassinats. Je partage les opinions de la députée de Louis-Hébert (M^{me} Duplessis). En rendant ces délits passibles de l'emprisonnement à perpétuité, le Parlement canadien a montré qu'il considérait qu'il s'agissait de délits très graves et il a prévu un châtement en conséquence.

Il a été question de l'analyse fédérale approfondie menée sur le rôle du crime organisé, en juin 1983, de même que des propositions visant à légiférer pour permettre de dépister, de saisir et de confisquer les produits des actes criminels. C'est là une mesure de plus visant à faire en sorte que le crime ne paie pas.

Le gouvernement a manifestement reconnu qu'il était dangereux pour la société canadienne en général, et pour le système judiciaire, en particulier, de donner l'impression que des individus et des groupes qui, jusqu'ici, ont échappé aux enquêtes policières et aux poursuites criminelles, pouvaient faire fortune grâce au trafic des stupéfiants, à l'usure, à l'extorsion et à d'autres activités malhonnêtes.